N. 3. TOME Ier 1ère ANNÉE MARDI 4 JANVIER 1842.

ON S'ABONNE
— Au bureau central, à l'imprimerie de la Banque de Pologne.
— Chez tous les libraires.
— Et à tous les bureaux de poste.
*Pour* 3 mois
Varsovie.R.a. 2, c. 25(15 f.)
à domicile. 2, 40(16 f.)
Province 3, (20 f.)
Un N°. isolé — c. 5(10 gr.)



On reçoit les avis à insérer, tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, au bureau du journal.
Le prix des insertions, se règle à l'amiable.
Les lettres adressées à la rédaction doivent être affranchies.

# LE GLANEUR DE VARSOVIE



Le concert donné hier au Grand-Théâtre par M. Sivory, a complétement rempli l'attente du public. Cet artiste distingué, élève de Paganini, rappelle par l'originalité et la précision de son jeu l'homme vraiment extraordinaire qui, il y a quelques années, a étonné l'Europe et donné au violon une puissance inconnue jusqu'alors.

## PARTIE POLITIQUE.

### FRANCE.

PARIS. 25 *Décembre*. — On lit dans la Gazette des Tribunaux: » Ce matin M. l'abbé Grivel, aumônier du Luxembourg, a visité les prisonniers.

» D'après ce qui se disait aujourd'hui au Palais, il paraîtrait que les défenseurs des trois principaux condamnés auraient reçu de M. le garde-des-sceaux l'assurance d'un sursis, et qu'il n'aurait pas encore été statué sur les recours en grâce.

» C'est à tort que quelques journaux annoncent ce matin, que les condamnés à la détention et à la déportation devaient être extraits aujourd'hui même de la geôle du Luxembourg, pour être dirigés vers le Mont-Saint-Michel. Un ordre ministériel, transmis dans la soirée d'hier au directeur de la prison du Luxembourg, l'avait averti qu'il était provisoirement sursis à l'extraction et au transfèrement des condamnés.

— Le bruit a couru ce soir, et il était généralement admis, qu'à la suite d'un conseil des ministres tenu hier, le Roi avait commué la peine de mort prononcée contre Quenisset, Colombier et Just en celle de la déportation. L'on ajoutait que tous les condamnés devaient quitter Paris ce soir pour être transférés, partie au Mont-Saint-Michel, partie à Doulens.

Quant à M. Dupoty, quand bien même des raisons de santé ne militeraient pas pour lui faire accorder un sursis; un motif particulier devrait le retenir à Paris: il doit comparaître devant le jury, à raison d'un article poursuivi *du Journal du Peuple*.

(*Commerce*).

Le Journal des Débats a rompu le silence qu'il avait gardé hier sur la condamnation de Dupoty et a entrepris la défense de la Cour des Pairs: Nous ne voulons faire que quelques réflexions très-courtes sur l'arrêt rendu par la Cour, dit entre autres cette feuille. Il nous semble que les journaux dont le

langage est d'ailleurs généralement modéré et convenable, se trompent sur le sens et sur la portée de cet arrêt. Selon nous, la presse s'est alarmée à tort. Qu'on prenne le parti du condamné, si on le croit innocent, rien de plus naturel et de plus juste. Mais qu'on ne suppose pas que des hommes aussi sages que ceux qui composent la Chambre des Pairs aient pu se laisser entraîner par des motifs politiques à une condamnation que leur conscience réprouverait, qu'ils aient voulu usurper une juridiction que la loi ne leur accorde pas, et créer un nouveau code pour la presse... Nous n'ajouterons qu'un mot. Nous savons, qu'on en soit bien convaincu, dans quels temps nous vivons, et qu'il y a de terribles retours de fortune. Raison pour tout le monde d'être juste et modéré, quand on n'aurait pas dans le cœur l'amour de la modération et de la justice! Nous n'écrivons pas un mot sans penser qu'un jour peut venir où on le retournerait contre nous. Si donc nous pensions que l'arrêt de la Cour des Pairs menaçât la liberté de la presse, dans notre intérêt même, nous serions les premiers à nous élever contre cet arrêt! Mais nous l'avons lu et nous le déclarons: il nous a été impossible d'y voir autre chose qu'une application de la loi, application que chacun est libre de croire erronée en fait, mais qui ne porte pas atteinte au droit.

— Par diverses ordonnances datées du 25 Décembre, le Roi a fait une nouvelle promotion de Pairs. Cette promotion probablement motivée par les pertes que la pairie a éprouvées pendant l'année qui vient de finir, comprend une vingtaine de noms, parmi lesquels on remarque ceux du vice-amiral Bergeret, de M. Frank-Carré, du lieutenant-général baron Gourgaud et du comte de Murat ancien préfet.

MM, les Pairs ont tiré au sort la grande députation qui, lundi prochain 27, aura l'honneur d'aller au devant de S. M. à la séance royale d'ouverture de la session.

— Voici les dispositions arrêtées à l'occasion de l'ouverture de la Chambre des députés:

Les corps composant la garnison fourniront chacun, savoir: les régimens d'infanterie un bataillon, ceux de cavalerie un escadron, et la garde municipale six compagnies, tant à pied qu'à cheval.

Quant à la garde nationale, ses douze légions seront représentées chacune par un bataillon. Ces troupes seront échelonnées depuis les Tuileries jusqu'à la Chambre des députés, en passant par le pont de la Concorde, la rue de Bourgogne et la place du palais Bourbon, de la manière suivante: la garde nationale, en bataille sur trois rangs, longera le jardin des Tuileries, et la gauche de la route sera occupée par la troupe de ligne également sur trois rangs. La garde municipale à pied et à cheval et les sergens de ville défendront la circulation sur les quais d'Orçay, des Tuileries et leurs abords, ainsi que sur le Pont-Royal et sur le pont de la Concorde. Le cortége royal sera précédé d'un escadron du 3e lanciers, avec musique en tête, et d'un escadron de gardes nationaux à cheval. La marche sera fermée par un escadron du 5e régiment de cuirassiers.

### ANGLETERRE.

LONDRES 25 *Décembre*. — On pense que S. M. la Reine ouvrira en personne le parlement, et que probablement elle sera, dans cette occasion, accompagnée par les personnages royaux qui doivent assister au baptême du prince de Galles. *(Morning Advertiser.)*

La comtesse Grey a exprimé la résolution de porter des vêtements de fabrique irlandaise; elle a annoncé également qu'elle inviterait toutes les personnes venant à ses soirées à ne porter que des étoffes fabriquées en

Irlande. Lady Jemina Eliot a adopté une résolution semblable. Cette dame a toujours été habillée en étoffes d'Irlande.

— Le mariage du prince Nicolas Esterhazy avec lady Sarah Villiers, fille du comte de Jersey, sera célébré le 1. Janvier. La duchesse de Glocester a donné à la fiancée un bracelet de grand prix, et la duchesse de Cambridge lui a offert une aigrette en diamant.

*Le Sun* fait le relevé des forces maritimes anglaises. Ces forces, dit-il, se composent de 23 vaisseaux de ligne, 34 frégates, 73 bateaux à vapeur, 107 bricks, corvettes et sloops, 2 navires de garde, 3 yachts royaux, et 1 bâtiment canonnier; en tout, 251 bâtimens en service actif, distribués de la manière suivante: Méditerranée 43. — Chine et Indes Orientales 28. — Amérique du nord et Indes Occidentales 31. — Brésil et côtes d'Afrique 29. — Amérique du Sud 6. — Lisbonne et Gibraltar 4. — Australie et rivière du Cigne 3. — Service de découverte 74.

### AUTRICHE

PESTH 19 *Décembre.* — La députation de la diète déploie la plus grande activité. Une de ses dernières délibérations a roulé sur l'introduction du jury en Hongrie; la proposition faite à ce sujet a été rejetée à une faible majorité, mais l'on suppose qu'elle sera reproduite à la prochaine diète et pourra bien y donner lieu à de vives discussions.

VIENNE 15 *Décembre.* La première partie du traitement de convalescence auquel le duc de Bordeaux s'était soumis pour compléter sa guérison, étant heureusement terminée, le Prince s'est levé hier 15 Décembre. Il a passé la journée avec les personnes de sa maison. Le lendemain, il a reçu le nonce apostolique. Le Prince est dans le meilleur état de santé.

### ESPAGNE.

MADRID, 16 *Décembre.* Le bruit a couru dans cette ville, que le conseil des ministres, s'était décidé à dissoudre les cortés dans le cas où la majorité s'y montrerait hostile au Gouvernement. Le Régent a en effet la plus grande confiance dans son cabinet, et il ne se résignerait que difficilement à le sacrifier. On ignore encore si M. Arguelles sera reélu président des cortés. A Madrid, comme à Paris, cette question de la présidence de la chambre des représentans, occupe fort les esprits.

— On lit dans le journal de Madrid *el Patriota*, feuille ministérielle, le 16 Décembre:

M. le ministre d'Etat, président du conseil, a rendu sa visite à M. l'ambassadeur du Roi des Français. Ces démarches préliminaires d'attention et de bonne harmonie, nous montrent que M. de Salvandy s'est conduit comme il convient à l'illustre représentant d'une nation amie et alliée; nous nous plaisons nous-mêmes à lui rendre cette justice.

— Par décret en date du 15 Décembre, le ministre de la guerre a ordonné qu'à partir du 1. Janvier prochain, le régiment de cavalerie de l'Estramadure, prendrait le nom de régiment de la Constitution, le régiment de Vittoria, celui de villa Viciosa, et le régiment de Navarre celui d'Espagne; afin que l'arme de la cavalerie conservât un souvenir public de ses exploits glorieux.

(*Gazette de Madrid*).

### PORTUGAL

Une lettre de Lisbonne du 11, citée dans l'Echo del Commercio, rend compte de la présentation à la reine dona Maria de l'ambassadeur d'Autriche. Cet ambassadeur a dit que les droits de la Reine à la couronne, n'avaient jamais été mis en doute par l'Empereur son maître, et que lui-même avait été le premier qui, au nom de son Souverain l'avait saluée, il y a quinze ans, du titre de Reine de ce beau royaume. La

réponse de dona Maria a été très-gracieuse.

TURQUIE

D'après des nouvelles d'Alexandrie, en date du 11 Novembre, Mehemet Ali a ordonné que les règlements de quarantaine, en vigueur à Constantinople, fussent dorénavant appliqués à l'Egypte.

## MISCELLANEA.

— M. Scott, l'un des officiers anglais qui ont été faits prisonniers sur les côtes de la Chine, et retenus pendant plusieurs mois, vient de publier une relation de sa captivité. On y remarque le passage suivant sur le *systéme cellulaire* adopté dans les prisons de ce pays:

«Mes compagnons d'infortune et moi nous fûmes amenés sous une espèce de portique qui régnait autour de la cour de la prison. Là se trouvaient déjà des malfaiteurs chinois qui attendaient patiemment leur sort. Vers le soir, je fus étonné de voir tirer d'un vaste magasin, de grandes cages de bois dont je fus loin, dans le premier moment, de deviner l'usage. Elles avaient cinq pieds anglais de hauteur sur à peu près quatre de longueur. Je vis bientôt qu'elles ressemblaient par la forme aux célèbres cages de fer dans lesquelles, du temps de Louis XI, le cardinal La Ballue faisait enfermer ses ennemis, et où il finit par être emprisonné lui-même pendant douze ans; seulement elles étaient portatives et se mouvaient sur des roulettes.

»Lorsque ces horribles machines de bois eurent été placées et alignées au centre de la cour, on nous en assigna à chacun une pour demeure. Avant de nous y faire entrer, on nous remit à chacun une large veste et un pantalon de coton bleu, et autant de gâteaux de riz que nous pûmes en emporter. Il n'y avait pas moyen de s'y coucher, pas même de tabouret pour s'asseoir, et il fallait se tenir accroupis dans la plus affreuse position.

»Quelques unes des cages avaient au sommet un trou dans lequel on pouvait passer la tête et se tenir debout. J'obtins d'abord la faveur d'un de ces réduits; mais, ayant excité apparemment quelque mécontentement parmi nos geôliers ou de la jalousie parmi mes compagnons, on me plaça dans une autre cage, où j'eus à souffrir des tourmens inouïs.

»Les Chinois paraissent croire un tel séjour préférable à celui des cachots: ils le regardent surtout comme plus sain, parce que l'on fait rentrer les cages sous les portiques en cas de mauvais temps, et que l'on y entretient la propreté de la manière qui est usitée pour les animaux féroces.»

Mme D*** avait un chat magnifique; — M. de C*** s'amusa un jour à le tuer d'un coup de fusil; faute de grives on prend des merles, — faute de merles, des chats.

Mme D*** fait dresser dans sa maison et dans celles de ses amis toutes sortes de souricières; quand elle a réuni trois ou quatre cents souris, elle les fait renfermer dans une caisse, l'adresse à Mme de C*** à son château. Madame de C*** ouvre la caisse elle-même, comptant y trouver quelques modes nouvelles, — les souris s'échappent et remplissent la maison; au fond de la caisse était un billet adressé à Mme de C***.

Madame,

» Votre mari a tué mon chat, je vous envoie mes souris.

*Demande:* Pourquoi la Chine est-elle un pays naturellement irréligieux?

SPECTACLES.

*Grand Théâtre.*— 31 raz Lunatyczka. *(La Somnanbule)*.

*Hier dans la soirée 6 degrés de froid, ce matin 7.*